

<http://www.snetap-fsu.fr/Rentree-scolaire-c-est-aussi-pour-les-jeunes-migrants.html>



Rentrée scolaire : c'est aussi pour les jeunes migrants !

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Date de mise en ligne : lundi 11 septembre 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

jeudi 24 août 2017

A la veille de la rentrée scolaire, la [FSU](#) s'inquiète des conditions de vie faites aux migrants et des garanties de leurs droits particulièrement en ce qui concerne celui de l'éducation et des poursuites d'études.

Elle rappelle qu'aujourd'hui un migrant sur deux est un enfant ou un jeune. En France, en vertu du principe inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, rappelé dans le Code de l'Éducation, l'éducation est un droit pour tous les jeunes qui sont sur son territoire.

La [FSU](#) est particulièrement attachée à ce droit pour tous les jeunes. C'est un devoir de justice, d'égalité et de liberté pour notre société que de leur offrir la possibilité de se construire un avenir. C'est pourquoi, avec nombre d'organisations syndicales et associations, elle agit avec détermination auprès du ministère de l'Education nationale pour que ce droit à l'éducation soit garanti par des scolarisations ou des formations effectives.

La FSU rappelle aussi que l'Etat ne doit pas empêcher les migrants d'accéder aux démarches élémentaires auxquelles ils-elles ont droit mais qu'il revient à l'État d'héberger et d'accompagner les demandeurs d'asile sans compter sur des associations ou des citoyens pour endosser ce devoir humain.

Et bien évidemment encore moins de les poursuivre lorsqu'ils s'en chargent à sa place ! Ainsi, elle dénonce la décision de la cour d'appel d'Aix-en-Provence qui a condamné Cédric Herrou à 8 mois de prison avec sursis alors qu'il n'a fait qu'apporter son aide à des personnes, parmi lesquelles des enfants, en grande détresse.

Elle partage avec lui l'idée qu'il revient bien au « citoyen en démocratie d'agir quand il y a une défaillance de l'État ». La FSU demande l'arrêt des poursuites à son encontre et la suppression du délit de solidarité.

Le gouvernement, avec l'ensemble des pays de l'Union européenne, doit décider et mettre en oeuvre des politiques d'accueil dignes pour toutes et tous les migrants, respecter leurs droits et assurer leur sécurité.

Il s'agit aussi de ne pas laisser chacun des États seuls face à de telles situations qui concernent l'ensemble des états de l'Union européenne ni de mettre en oeuvre ce qui s'apparente à un verrouillage des frontières. C'est là un enjeu majeur pour les démocraties.